Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE PORT-VENDRES

DÉCISION n° 145/2022

Objet : Avenant à la convention de concession de quatre places de stationnement au parking « Castellane » passé avec la SCI VAL DE PINTES

Le Maire de la Commune de Port-Vendres,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 consentant au Maire des délégations par application des dispositions de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision 24/2022 portant sur la passation de convention de concession de quatre places de stationnement au parking « Castellane » avec la SCI VAL DE PINTES le 3 mars 2022,

CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction de ladite convention de concession, concernant la date de la prise d'effet,

DECIDE

Article 1er : De passer un avenant à la convention de concession de quatre places de stationnement dans le parking « Castellane » passée avec la SCI VAL DE PINTES représentée par Madame Marie CHARLES et Monsieur Bruno CHARLES, domiciliés 21 avenue Castellane à PORT-VENDRES (66660).

Article 2 : Les modalités dudit avenant sont les suivantes :

- L'article 3 sera modifié pour partie en ce qui concerne la date d'effet comme suit : « Elle prendra effet à la date de l'ouverture de l'établissement »
- Date de prise d'effet de l'avenant : 26 décembre 2022

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Port-Vendres, le 20 décembre 2022

Le Maire,
Grégory MARTY

MAIRIE DE PORT-VENDRES (Pyr.-Or.) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission en Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :
A effet du au :
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État

Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20221220-145-2022-CC
Date de télétransmission : 27/12/2022
Date de réception préfecture : 27/12/2022